

Chanoine MARCHAND

Une troublante figure

CALVIN



PARIS-6°

PIERRE TÉQUI, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

1936

Une troublante figure

CALVIN

DU MÊME AUTEUR

La Faillite initiale du Protestantisme

Collection « Je Sème ».

In-12, 10 fr., franco 11 fr., étranger 12 fr.

La *Faillite du protestantisme* est une œuvre de controverse doctrinale. L'auteur, en premier lieu, nous montre Luther faisant un faux départ : se mettant en marge et au-dessus de toute la Tradition, rejetant la règle de foi admise dès l'origine, il apparaît un « isolé » sans lien avec le vrai christianisme, fondé dès l'origine et constamment appuyé sur la chaire de Pierre. N'acceptant d'autre guide que la Bible, il semble ignorer — ignorance colossale — que le Christ a fondé son Eglise, non sur une charte écrite, d'ailleurs inexistante, mais sur l'*Autorité*. En récusant cette autorité, l'isolé se doublait d'un « révolté ».

Analysant, ensuite, en détail l'œuvre elle-même, l'auteur la démolit pièce par pièce par des arguments péremptoires.

(*Annales Notre-Dame du Sacré-Cœur*).

Imprimatur :

Argentinae Strasbourg), die 25^a junii 1936.

Th. DOUIRER,

Vic. gén.

AVANT-PROPOS

J'ai publié, il y a deux ans, un ouvrage sur le protestantisme (1) qui, jusqu'ici, n'a pas soulevé de polémiques.

Faisant la part très grande au Père de la Réforme, je n'avais pas jugé à propos de m'étendre longuement sur Calvin, Depuis lors a paru — ouvrage posthume — le quatrième volume des « Origines de la Réforme » de M. Imbart de La Tour. Ce volume a pour titre : « Calvin et l'Institution chrétienne ». L'auteur ne cache pas ses sympathies, voire son admiration pour le pape de Genève, auquel il veut bien reconnaître du génie.

La lecture attentive de ce livre m'a convaincu de la nécessité d'ajouter un supplément à mon précédent ouvrage.

Tel est l'objet de la présente publication qui comporte quatre chapitres.

1° Que reste-t-il aujourd'hui de l'expérience calviniste ?

2° Quelle est la valeur des affirmations de Calvin ?

3° Que faut-il penser de ses prétentions ?

4° Quels moyens a-t-il employés pour propager sa doctrine ?

(1) *La Faillite initiale du protestantisme*, in-12, prix 10 fr., chez P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

CHAPITRE PREMIER

Que reste-t-il aujourd'hui de l'expérience calviniste ?

Banqueroute complète dans les deux régions sur lesquelles Calvin a exercé sa puissante emprise : Genève et la France.

Un pasteur très en vue, M. Paul Vallotton, publiait à Genève, en 1919, un livre qu'il intitulait : *Que faut-il garder du calvinisme de Calvin ?* Voici sa réponse : Rien, sinon la liberté d'examen ». Encore cette réserve n'est-elle pas exacte, puisque Calvin faisait un devoir à ses adeptes de se conformer à la foi de son Eglise.

Donc : plus de Bible divinement inspirée, plus d'Eglise divinement instituée ; la divinité même du Christ est rejetée. Ce qui devait fatalement arriver s'est produit : le libre examen est devenu la libre-pensée.

Le pasteur qui signe Noël Vesper enregistre les aveux de deux autres ministres :

« Il appartient à chaque réformé de lire la Bible avec sa conscience et sa raison. Que tout protestant se fasse donc sa religion, en prenant dans la Bible cela seul qu'admet sa raison. Cette religion raisonnée et toute individuelle, qui n'est pas du tout l'orthodoxie imposée à tous les fidèles par l'autoritaire Calvin, c'est le protestantisme libéral, dont le père est incontestablement Rousseau ».

L'autre ministre est encore plus radical : « En réalité, notre protestantisme moderne, tout au moins notre protestantisme libéral, vient moins de Calvin que de Sébastien Castellion... Théoricien de la tolérance et de la pensée libre, il n'est aucune de nos voies qu'il n'ait déblayée devant nous. Nous sommes ses héritiers, beaucoup plus que ceux de son irascible antagoniste » (1).

Ce Castellion avait été anathématisé par Calvin, en même temps que Michel Servet, parce que, « voulant penser par lui-même, il se perdait dans l'hérésie et le blasphème ».

Impossible de jeter avec plus de désinvolture le pauvre Calvin par-dessus bord.

*
* *

En France, le porte-parole le plus autorisé du calvinisme est Aug. Sabatier, professeur à la Faculté protestante de théologie. Il a fait paraître en 1896, sous le titre : *Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire*, un livre

(1) *Les protestants devant la patrie* (Paris, 1925, p. 91, 146).

qui s'est substitué purement et simplement à l'*Institution chrétienne*, dont Calvin avait fait la règle de foi.

Voici le résumé de l'*Esquisse* :

a) Toute religion est une création de la conscience.

b) La révélation n'est pas autre chose que la plus haute conception que la conscience se crée au cours de ses expériences.

c) Il ne faut retenir de la Bible que les pages utiles en raison de leur valeur morale.

d) Toute religion, soi-disant révélée, repose sur deux postulats inadmissibles : l'inspiration divine et le miracle.

e) L'histoire nous montre que la religion a suivi une évolution, dont les différentes étapes ont été une période informe, l'hébraïsme, l'évangélisme, le christianisme.

f) À travers toutes ces étapes se sont formées, cristallisées et métamorphosées, des formules théologiques et philosophiques que l'on appelle *dogmes*.

g) L'Eglise prétendue divine est une formation assez tardive du labeur ecclésiastique et clérical.

Un collègue de M. Sabatier, le pasteur E. Menégoz, n'est pas aussi radical :

« Le croyant ne peut exprimer sa foi que conformément à la conception du monde qui forme l'atmosphère spirituelle dans laquelle il vit ». Or, dans le monde moderne, il est admis que les récits évangéliques n'ont aucune valeur historique. On ne peut se fier qu'à l'action mystique du Saint-Esprit immé-

diatement perçue par la conscience. Cette action nous permet de discerner dans le texte la personne de Jésus, qui nous fait entendre sa voix pour nous donner cette assurance : « Celui qui croit en Celui qui m'a envoyé a la vie éternelle ». Ainsi trouve-t-on dans l'évangile la doctrine de la justification par la foi ». C'est tout simplement extravagant.

Pour M. le pasteur W. Monod, une confession de foi est parfaitement inutile : elle ne pourrait qu'altérer le donné primitif évangélique ; point de culte non plus ; il faut se rallier sur le terrain des sentiments.

« Les fils de la Réforme se trompent quand ils veulent ramener le christianisme du Christ à l'affirmation de la pensée libre et de l'individualisme religieux. Quel contresens ! Il n'est pas venu inaugurer une académie, mais lancer un mouvement, un programme d'action fraternelle pour l'extirpation du paupérisme et de la guerre ». (*Notre culte*, p. 12-13, Paris, 1927). En cette même année, un organe protestant, *Evangile et Liberté* adjurait les pasteurs d'enseigner carrément et ouvertement aux fidèles les résultats de la critique la plus négative qui enlève au Nouveau Testament toute valeur historique et dogmatique.

Il semble bien inutile de transcrire les élucubrations de quelques autres pasteurs : la fantaisie est devenue la règle, le désarroi est manifeste dans le camp libéral, qui grignote de plus en plus le parti orthodoxe.

Le succès du jour, c'est la conception d'un calvinisme d'activité pratique, tendant à réaliser le

royaume de Dieu, en arrachant le monde à l'étreinte du malheur ; c'est en cela que consisterait le salut. C'est le renversement total des valeurs : au lieu de la foi sans les œuvres de Luther, on préconise aujourd'hui les œuvres sans la foi.

Nous assistons indiscutablement à la banqueroute du calvinisme (2).

(2) Voir dans le D. T. C. l'article *Protestantisme (Calvinisme)*, de J. Dedieu, col. 870 à 886.

CHAPITRE II

Que valent les affirmations de Calvin ?

« Notre doctrine, une nouveauté ! C'est vous, au contraire, papistes, qui fûtes des novateurs. Vous avez altéré la Parole de Dieu par vos inventions humaines : « votre Eglise n'est même plus celle des Pères ». Papes, universités, conciles ont forgé de nouveaux dogmes, enchaîné la liberté chrétienne, créé des règles intolérables, inconnues des premiers siècles. Le monde avait perdu la vraie pensée du Christ : nous l'avons retrouvée... Le christianisme n'était plus la croyance à la Rédemption, à la gratuité de la grâce ; le monde apprend de nouveau sa nécessité et sa vertu. L'Eglise s'enlizait dans l'idôlâtrie : elle retrouve le culte pur ; l'homme se fiant à ses forces désespérait de son salut ; il en retrouve la certitude. « Après les ténèbres, la lumière ». Non, en vérité, il n'est rien dans notre doctrine d'absurde, de contraire aux Saintes Lettres, au sentiment commun de la vieille Eglise. Qu'on cesse de nous accuser de vouloir détruire l'antiquité... Non seulement

notre accord avec elle est plus complet que le vôtre, mais nous nous proposons de restaurer cette antique forme de l'Eglise qui, altérée par des hommes grossiers et corrompus, est aujourd'hui détruite...

« Nous sommes donc les défenseurs de la tradition, celle du Christ. Et nous sommes aussi, à travers les siècles, les héritiers légitimes des apôtres. La continuité du ministère a cessé le jour où le ministère s'est séparé de la Parole. Papes, évêques, prêtres se targuent de remonter jusqu'aux apôtres. Certes, comme à Publicola et à Brutus ont succédé Caligula et Néron... Ils sont intrus et par surcroît ils sont indignes. Pour nous, nous nions que cette Rome, où il n'y a rien qu'une horrible apostasie, soit le siège apostolique. Nous nions qu'il soit le vicaire de Jésus, celui qui « en persécutant l'évangile avec fureur, montre par ses œuvres qu'il est l'antechrist ». Nous refusons de voir les successeurs des apôtres dans ces évêques « cornus », ornés d'or, de pierreries, avides, ambitieux, sans foi et sans mœurs. Cette Babylone serait-elle encore l'Epouse?... Dans ce désordre, l'Epouse s'est cachée. Elle a vécu silencieuse, ignorée, se retrouvant dans quelques grandes âmes qui, depuis les Pères, ont adoré en esprit et accompli la Loi, ignorées, persécutées elles-mêmes par la tyrannie de l'intruse. Elle paraît enfin dans les nouveaux apôtres qui, tels que les prophètes contre le sacerdoce dégénéré d'Israël, ont prêché la vérité, la liberté de la Parole divine. Ces hommes ont trouvé dans l'inspiration directe de l'Esprit, la pureté de leur conscience et la mission de sauver l'Eglise, la légitimité de leur ministère.

Nous savons, nous affirmons que notre message vient de Dieu » (1).

*
**

I. Ce ne serait pas assez de qualifier cette page de verbiage ou de délire : elle est un défi cynique à l'histoire, à la vérité objective et au bon sens.

Liquidons d'abord quelques points qui ne comportent pas une ample réfutation.

« Papes et conciles avaient enchaîné la liberté chrétienne ».

Mais Calvin n'a-t-il pas fait peser sur Genève un despotisme intolérable ? N'a-t-il pas condamné au bûcher des malheureux, dont le seul tort était de comprendre la Bible autrement que lui ? ».

« Le christianisme n'était plus la croyance à la Rédemption, à la gratuité de la grâce ».

Accusation tellement inepte, qu'elle n'a même pas le besoin d'être réfutée. Calvin eût été bien embarrassé pour citer un seul théologien catholique, ayant professé semblables erreurs.

« L'homme désespérait de son salut ; il en retrouve la certitude ».

Sans doute en se fondant sur l'affirmation de Calvin, que la grâce ne peut plus être perdue par ceux qui l'ont reçue une fois en partage. Voilà qui mettait à l'aise le régicide Cromwell, le bourreau de l'Irlande, le monstre qui noyait dans le sang toute

(1) IMBART DE LA TOUR, IV, p. 113-115.

tentative de réaction de la part des catholiques. « Je suis sûr d'avoir eu la grâce une fois dans ma vie, disait-il sur son lit de mort, or, comme cette grâce n'a pas pu se perdre, je me présente avec assurance au tribunal de Dieu ». Cette conviction le dispensait de se repentir de ses forfaits.

Calvin pouvait-il ignorer cet avertissement de saint Paul aux Philippiens : « Opérez votre salut avec frayeur et tremblement ? » (IX, 1). Le même apôtre n'avait-il pas exprimé la crainte qu'après avoir procuré le salut aux autres, il ne vienne à le manquer lui-même ? (I. Cor., ix, 27).

N'est-il pas criminel, dès lors, d'endormir les pécheurs dans une fausse sécurité qui ne peut aboutir qu'à leur damnation ?

« La continuité du ministère a cessé le jour où le ministère s'est séparé de la Parole ».

Cette séparation n'existe que dans l'imagination et les dires de Calvin. A supposer qu'elle se fût produite, c'en était fait de la divinité du christianisme et de celle du Christ lui-même, puisque le Sauveur aurait failli à son engagement de demeurer *tous les jours, jusqu'à la fin des siècles*, avec le ministère qu'il avait institué.

*
**

II. Mais l'Eglise romaine s'est donné des licences bien autrement graves à l'égard de la pure « Parole » si heureusement retrouvée par Calvin. Cette pure « Parole », la voici :

Le péché originel, source de tous les autres, n'est

jamais effacé du vivant de l'homme ; il contamine toute notre activité morale, si bien que les œuvres les plus saintes selon l'apparence ne sont qu'abomination devant Dieu. Par le fait, lorsque nous parlons de justification, nous entendons que Dieu par pure miséricorde, consent à ne pas nous imputer nos péchés, qu'il veut bien recouvrir des mérites de Jésus-Christ.

« Par le péché, l'image de Dieu a été détruite dans l'homme ; toute liberté a été perdue par la chute. S'il passe dans son intelligence quelques éclairs de connaissance de Dieu, c'est Dieu qui les lui donne, afin de pouvoir le condamner... On demandera, sans doute, de quel droit Dieu s'irrite contre ses créatures, sans avoir été offensé par elles, car, vouer les hommes au supplice selon son bon plaisir, c'est le fait d'un tyran plutôt que d'un juge. Il faut répondre que Dieu en agit ainsi parce qu'il le veut. Sa volonté est tellement la règle souveraine de la justice que tout ce qu'il veut, dès lors qu'il le veut, doit être tenu pour juste » (*Inst. Chrét.* III, 2).

Puisqu'il s'agit dans ces divagations d'une Parole retrouvée, il faut donc admettre qu'elle a été autrefois enseignée. Par qui ? Procédons par ordre.

Le serf-arbitre.

Luther, que Calvin suit les yeux fermés, a cru triompher, en citant cette phrase de saint Augustin : « Depuis la chute, le libre arbitre n'a plus de force que pour pécher. »

Selon son invariable habitude, Luther mutile le

texte et en fausse le sens. Il s'est bien gardé de citer cet autre passage où le saint docteur nous expose sa vraie pensée : « Le libre arbitre N'A PAS ÉTÉ DÉTRUIT par le péché d'Adam ; mais chez ceux qui sont les esclaves du démon, il sert à commettre le péché et ne sert de rien pour une vie bonne et pieuse, à moins que la volonté n'ait été libérée par la grâce de Dieu et ne soit soutenue par elle dans tout ce qu'elle a fait de bien en actions, en paroles et en pensées (2). »

Le péché qui demeure.

Comment le nier, disent les protestants, lorsqu'on entend David se désespérer en poussant ce cri de détresse : *Peccatum meum contra me est semper !* « Hélas ! Malgré mon repentir, mes larmes, mes pénitences, mon péché est toujours là qui m'accable ! »

Avouons que David ne parlerait pas autrement, s'il voulait tout simplement exprimer l'intensité de ses regrets. Que ce soit là le sens du texte, la suite du psaume 50 le laisse bien entendre : « *Lavez-moi de plus en plus de mon iniquité... Vous m'arroserez et je serai purifié ; vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige* ».

On citerait cent textes, pris dans les psaumes et les livres prophétiques, qui parlent d'une justification intime, d'une purification toncière de la conscience. Dans son Epître aux Colossiens, saint Paul

(2) *Contre 2 Eptres des Pélagiens*, II, c. 5, n. 9.

affirme que nous sommes vraiment purs, saints et irrépréhensibles devant Dieu (3).

Les péchés non imputés et simplement couverts.

Ne sont-ce pas, nous dit-on, les expressions mêmes du roi-prophète au psaume 31 : « Heureux ceux dont les iniquités sont *remises* (mais non effacées) et dont les péchés sont *couverts*... Heureux l'homme auquel le Seigneur n'*impute pas son péché* ».

Lorsqu'une traduction prête à l'équivoque, il est d'un usage courant de recourir à l'original.

L'hébreu *naka*, traduit par *remises*, signifie en réalité *enlevées*, à la façon d'un fardeau dont on est *déchargé*.

Imputé, s'entend d'une dette dont le créancier décharge le débiteur et qui, par cela même, cesse d'exister. *Couverts*, dans l'hébreu a le sens de *rendus invisibles* ; or, ce qui est invisible pour Dieu n'a plus aucune réalité.

Non seulement une telle doctrine de la simple non imputation n'a de fondement ni dans la Bible ni dans l'antiquité chrétienne ; mais elle est impie et absurde.

Quoi ! Les mérites du Christ, qui sont infinis, n'auraient eu d'autre efficacité que de dissimuler nos crimes, sans les effacer ! Et puis, quel rôle indigne de sa sainteté ne fait-on pas jouer à Dieu : il verrait nos péchés tout en ne les voyant pas ; il les déclarerait non existants, bien qu'ils continuassent d'exis-

(3) Col. I, 22.

ter ; il prodiguerait ses plus tendres faveurs à des âmes qu'il verrait abominablement souillées !

Prédestination absolue à l'enfer.

On prétend s'appuyer sur ces paroles de Notre-Seigneur : « Ceci est mon sang de la Nouvelle Alliance, répandu pour plusieurs ». Mt., xxvi, 28).

De fait, il en est malheureusement ainsi. Le tout est de savoir si les réprouvés sont exclus du bienfait de la Rédemption par une volonté de Dieu *antérieure* à la prévision de leurs démérites. Le texte allégué n'en dit rien ; il en est d'autres qui disent le contraire.

« Le Fils de l'Homme est venu sauver ce qui avait péri » (4). Or, comme tout avait péri, concluez. Saint Paul est plus formel encore : « Dieu veut le salut de tous les hommes et il donne à tous les moyens de parvenir à la connaissance de la vérité » (5).



III. Mais voici d'autres innovations. L'Eglise romaine, paraît-il, a inventé la papauté, la hiérarchie, le Purgatoire et les indulgences.

J'ai réfuté le premier grief dans « la Faillite initiale du protestantisme », avec une abondance qui ne laisse rien à désirer. Passons au deuxième.

(4) LUC, XIX, 10.

(5) I, Tim., II, 4.

La Hiérarchie.

Calvin la supprime pour en revenir au *conseil des Anciens*, qu'il réédite sous le nom de *consistoire*.

Si saint Paul confie le gouvernement des chrétiens qu'il fonde à un pouvoir collectif, il en donne la raison dans la recommandation faite à Timothée de ne pas ordonner évêque un néophyte (6). Comment se fier, en effet, à des convertis d'hier ? Quel fond pouvait-on faire sur la fermeté de leur foi, sur la solidité de leur vertu ? L'avenir le dirait. En attendant, ceux qui offraient le plus de garanties seraient mis à l'épreuve en exerçant une autorité provisoire. Mais lorsque l'apôtre est sûr de ses hommes, comme c'était le cas pour Timothée et pour Tite, ses compagnons de vieille date, il n'hésite pas à leur imposer les mains pour les préposer l'un, à la direction de l'Eglise d'Ephèse, l'autre, au gouvernement spirituel de l'île de Crète.

Vers la fin du siècle, partout le Conseil des Anciens a fait place à l'évêque. Vers 110, les lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche, nous indiquent que l'évolution est achevée : « Que les fidèles se soumettent à l'évêque ». « Aimez l'unité, ne faites rien sans l'évêque ».

Mgr Duchesne, dans son savant ouvrage *Les origines du culte chrétien*, nous montre comment l'Eglise a calqué son organisation sur celle de l'Empire romain, dont elle devait prendre la place : les diocèses ont épousé les limites des cités ; ils s'encadrent dans les provinces, rappelant les métropoles

(6) I, *Tim.*, III, 6.

impériales, les provinces, à leur tour sont soumises à la juridiction des patriarches et des primats.

Cette organisation puissante, au commencement du xvi^e siècle demeurerait intacte ; c'était bien là, j'imagine, la Tradition, et c'est Calvin qui innove, en créant les consistoires, où des laïques, banquiers, architectes, épiciers en gros, voisinent avec d'autres laïques dénommés pasteurs. Tels sont, par la volonté de l'homme de Genève, les successeurs retrouvés des apôtres. Et qui donc donne à ces laïques, juridiction sur les âmes ? Un autre laïque : Jean Calvin.

En d'autres termes, cet insensé en vient à ce degré de folie qu'il parodie le Christ : « Comme Dieu m'a envoyé, ainsi je vous envoie. Allez, prêchez *mon* évangile ; je vous déclare que l'Esprit Saint qui est en vous vous permettra d'interpréter la Bible infaillement. Quant aux péchés, inutile de vous donner le pouvoir de les remettre, puisque j'ai décidé que Dieu ne les imputait pas ».

Le Purgatoire.

Le mot, il est vrai, n'est pas dans la Bible ; mais la Bible déclare ceci : « C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés ». (II. Macc., XII, 46).

Qu'est-ce autre chose, sinon l'enseignement et la pratique de l'Eglise, incarnés dans son dogme du Purgatoire ? Commentant ce passage, saint Augustin observe que la prière pour les morts est un usage qui se pratique dans l'Eglise universelle.

Donc, ici encore, pas d'innovation.

Génés par un texte dont la clarté ne laisse rien

à désirer, les protestants s'en débarrassent en disant que c'est là une opinion personnelle à l'hagiographe. Mais cela peut être allégué à propos de tout autre passage et alors, que restera-t-il du respect dû à la Bible et quelle sera sa valeur comme règle de foi ?

Observons encore que Notre-Seigneur parle, lui aussi, de certains péchés qui ne seront remis ni en ce monde *ni en l'autre*.

Il se trouve donc, par delà la mort des âmes qui, pour entrer au ciel, doivent attendre que leurs fautes soient remises. Où Calvin les logera-t-il ? Il me répondra peut-être que ces âmes, assimilables aux purs esprits, n'ont pas à être logées. Cependant, ne pourraient-elles pas être *localisées* par le feu matériel auquel la toute-puissance divine trouverait bien le moyen de les assujettir ? Mais admettons : il reste que ces âmes sont tout au moins dans un état d'expiation. Lieu ou état, c'est toujours le Purgatoire.



Les indulgences.

On désigne aujourd'hui sous ce nom la remise totale ou partielle de la peine due au péché et que l'Eglise accorde en dehors du sacrement de Pénitence.

Dans les premiers siècles, alors qu'une pénitence publique était infligée pour des crimes énormes et publics, une réconciliation *anticipée* pouvait être accordée par l'évêque, surtout à la requête des martyrs. S'agissait-il simplement d'une réduction de

la peine canonique ? Non : « Nous croyons, écrit saint Cyprien, au milieu du III^e siècle, nous croyons que les mérites des martyrs et les œuvres des justes ont une grande puissance *auprès du souverain juge* ».

« *Le Seigneur... peut ratifier ce que les martyrs ont demandé et ce que les évêques ont fait* » (7).

Même conviction chez saint Basile : « Si... celui qui tient de la miséricorde divine le *pouvoir de lier et de délier*, au cas où il se montrerait clément, en considération de la grandeur de la pénitence du pécheur et diminuerait le temps des pénitences imposées, il ne serait pas à blâmer, car l'Histoire Sainte nous apprend que ceux qui font une pénitence plus onéreuse éprouvent plus tôt les effets de la *bienveillance divine* » (8).

Sans doute, ce n'est pas là l'indulgence telle qu'elle a été définie plus haut ; mais un fait est acquis et un principe posé : c'est en vertu du pouvoir de lier et de délier que l'évêque mitige la pénitence, et cette mitigation est ratifiée par le souverain Juge.

D'autre part, le pouvoir de remettre les péchés, conféré par le Christ aux apôtres et à leurs successeurs, comporte nécessairement, avec la réconciliation du coupable, la remise de la peine éternelle. A plus forte raison comporte-t-il la remise d'une peine temporelle.

Au Moyen âge, lorsque la pénitence publique eut cessé d'être en usage, les papes accordèrent des ré-

(7) *De lapsis*, nos 17, 36. Consulter D. T. C., art. *Indulgences*, col. 1598, 1599.

(8) Epître 217.

missions générales de la peine, moyennant certaines conditions ; à la fin du xi^e siècle, Célestin III concède une indulgence plénière aux croisés.

Où est l'innovation ?

Qu'il y ait eu des abus, des exagérations de langage chez les prédicateurs officiels, nul ne le conteste ; mais depuis quand l'abus supprime-t-il le droit ?

A propos de l'aumône exigée, on a parlé de trafic ; mais cette aumône figurait parmi les conditions à remplir, au même titre que le jeûne ou tel pèlerinage : jamais elle n'a été considérée comme l'équivalent ou le prix de la faveur accordée. C'est par un intolérable abus de langage que Tetzels — c'est du moins, le propos qu'on lui prête — disait que le son de la pièce d'argent dans la sébille procurait automatiquement le vol de l'âme vers le ciel.

*
**

IV. « L'Eglise s'enlizait dans L'IDOLATRIE ».

Dire que tant de saints et savants personnages ne s'en sont jamais douté. Heureusement Calvin veillait, et il s'est aperçu que les catholiques adoraient les espèces eucharistiques, la croix et la Sainte Vierge.

Il faudrait supposer les catholiques bien stupides, pour croire que leur adoration s'adresse aux chétives apparences d'un pain qui n'existe plus ; il est de toute évidence que leur hommage a pour principal objet le Christ lui-même, voilé sous ces apparences.

Saint Thomas a nettement précisé le sens du culte eucharistique, dans la première strophe de l'*Adoratio* :

« Je vous adore avec dévotion, DIVINITÉ qui vous dissimulez véritablement sous ces symboles ».

Comment faut-il entendre l'ADORATION DE LA CROIX ? Il s'agit d'une adoration indirecte, dont le terme est le Sauveur en personne.

La découverte de la vraie Croix par sainte Hélène, au commencement du IV^e siècle fut un événement considérable. Saint Jean Chrysostome nous apprend que les pèlerins accouraient en foule, à Jérusalem, à Constantinople et à Rome, qui avaient reçu de la pieuse impératrice des portions considérables du bois sacré. De splendides basiliques furent élevées en ces trois villes, pour servir de reliquaires à ces précieux débris. Une fête fut bientôt instituée le 3 mai, sous le nom d'*Invention de la Sainte Croix*. C'était une incomparable bonne fortune pour les églises ou pour les simples particuliers d'avoir pu obtenir quelque parcelle détachée de l'un des trois blocs principaux.

Écoutons maintenant Bossuet répondre aux objections des protestants : « Qu'est-ce donc que la croix, à votre avis, sinon l'abrégé de l'évangile, tout l'évangile, dans un seul signal et dans un seul caractère ? Pourquoi ne la baiserait-on pas ? Et si on lui rend ces honneurs, pourquoi non les autres ? Pourquoi n'ira-t-on pas jusqu'à la genuflexion, jusqu'au prosternement entier ? Je ne sais que Jésus et Jésus crucifié, disait saint Paul : voilà donc tout ce que je sais, ramassé et parfaitement exprimé dans la croix

comme par une seule lettre : tous les sentiments de piété se réveillant au-dedans, me sera-t-il défendu de les produire au dehors dans toute l'étendue que je les ressens et par tous les signes dont on se sert pour les exprimer ? En vérité, mon cher frère, c'est être bien aveugle que de chicaner sur tout cela ; il ne faut qu'une seule chose pour confondre ces esprits contentieux : c'est que le culte extérieur n'est qu'un langage pour signifier ce qu'on ressent au dedans. Si donc, à la vue de la croix, tout ce que je sens pour Jésus-Christ se réveille, pourquoi, à la vue de la croix, ne donnerais-je pas toutes les marques extérieures de mes sentiments ? Et cela, qu'est-ce autre chose que d'honorer la croix comme elle peut être honorée, c'est-à-dire par rapport et en mémoire de Jésus crucifié ? »

*
**

Calvin a-t-il vraiment accusé les catholiques d'adorer LA SAINTE VIERGE ? Nombre de ses disciples nous reprochent ce méfait. Il suffit de se reporter à la définition que nos théologiens donnent de l'adoration, pour faire justice de cette absurdité : l'adoration, disent-ils, est le culte rendu à Dieu comme au Créateur et au souverain Seigneur de toutes choses.

Ce qui est exact, c'est que nous accordons à l'auguste Mère de Dieu l'hommage le plus grand qui puisse être rendu à une simple créature, en raison de son incomparable et incommunicable dignité.

La Maternité divine suppose chez Marie un degré de sainteté, dont nous sommes incapables d'avoir

une vraie notion. L'archange qui la salue en est dans le ravissement : « Salut à vous, ô toute pleine de grâces ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes... Et voici : l'Être saint que vous enfanterez sera nommé le Fils de Dieu ».

Les plus sublimes séraphins demeurent dans la condition des serviteurs du Très-Haut : la Vierge est sa Mère : « Mon Fils, ne craint-elle pas de dire au Verbe éternel ; pourquoi nous avez-vous fait cette peine ? »

La divine Maternité de Marie, telle est la raison de notre dévotion envers elle. Cette dévotion ne s'est pas déclarée à une époque relativement tardive : saint Pierre Canisius a établi par des preuves irréfutables qu'elle date des origines mêmes du christianisme (9).

Il faut même remonter jusqu'à l'évangile :

« D'où me vient cet honneur, s'exclame sainte Elisabeth, que la Mère de mon Dieu daigne me visiter ? » Et Marie, inspirée par le Saint-Esprit, ratifie cet hommage : « Oui, je le confesse : le Tout-Puisant a fait en moi de grandes choses et voici que toutes les générations vont me proclamer bienheureuse ».

Toutes ? Excepté celles qui se rattachent à l'apostat saxon et à son émule de Genève.



De cette maternité on a tiré de bonne heure des conséquences pratiques. Saint Justin, saint Irénée

(9) *Commentariorum de verbo Dei corruptelis* (Ingolstadt, 1533).

et Tertullien ont célébré la médiation universelle de Marie. Au XII^e siècle, saint Anselme et saint Bernard parlent d'une toute-puissance d'intercession : LE CHRIST NE REFUSE RIEN A SA MÈRE. Ne lisons-nous pas qu'à sa demande à Cana, il a devancé l'heure fixée par le Père lui-même pour la manifestation de sa divinité ?

Cette toute-puissance d'intercession est attestée par d'innombrables miracles (10) dûment constatés, par quantité de sanctuaires, devenus depuis des siècles buts de pieux pèlerinages et dont les noms seuls sont suggestifs : Notre-Dame de Bon-Encontre, Notre-Dame de la Délivrande, Notre-Dame de Consolation.

Et comment ne pas être frappé de ce que nos plus merveilleuses cathédrales sont dédiées à Marie : Notre-Dame de Chartres, de Paris, de Rouen, d'Amiens, de Reims, de Bayeux, d'Évreux, de Strasbourg ? Ne dirait-on pas que le génie des architectes a réussi à se surpasser, pour élever à la Reine du Ciel un monument qui ne fût pas indigne de sa gloire ?

Disons enfin que la littérature mariale est une des gemmes les plus précieuses serties dans le diadème qui orne le front de la véritable Eglise du Christ. Des milliers et des milliers de volumes, chefs-d'œuvre de poésie et d'éloquence, décrivent à l'envi la gloire et les triomphes de l'Auguste Mère de Dieu. L'ardente et confiante piété de ses enfants s'y épanche en termes pleins de respectueuse tendresse.

(10) Il s'en fait continuellement à Lourdes. Quel est le pasteur protestant qui a jamais eu la curiosité de consulter les archives du Bureau des constatations ?

La dévotion envers Marie a pour les catholiques un charme incomparable ; elle est pour eux la garantie la plus sûre de la protection divine et du salut.

Comment le cœur d'un atrabilaire aurait-il pu goûter la douceur de cette exquise piété filiale, ce cœur qui ne battait que pour haïr, maudire, proscrire et supplicier ?

Qu'on ne vienne pas nous dire que cette dévotion est une injure faite au Christ, dont elle diminuerait les mérites et ce « pouvoir d'interpellation » dont parle saint Paul.

Nous confessons que Marie a eu besoin d'être rachetée elle aussi et que tous ses privilèges lui ont été gratuitement conférés par son Fils.

*
**

V. A l'idolâtrie l'Eglise romaine aurait joint de ridicules SUPERSTITIONS.

Citons-en quelques-unes : la messe-sacrifice, les cérémonies liturgiques, le culte des reliques et des images, l'invocation des saints.

La messe-sacrifice.

Luther en parle en termes ignobles, Il la nomme « l'œuvre du diable, le plus grand des crimes, l'abomination de la désolation, la plus horrible des abominations papistes, l'injure la plus abominable, la honte la plus effroyable que l'on puisse faire à Notre-Seigneur et à Dieu, la queue du Dragon de l'Apocalypse, qui a déversé sur l'Eglise ses ordures

et ses impuretés sans nombre... Toutes les maisons de débauche, les homicides, les vols, les adultères sont moins nuisibles que la messe papiste ».

C'est de la rage et de la frénésie, plus vraisemblablement c'est l'indice d'une possession diabolique.

Comme toujours, Calvin emboîte le pas ; sans avoir pris la peine de rien vérifier ; par aveugle confiance il tient, lui aussi, que la messe est une abomination.

Observons d'abord qu'il s'agit d'une pratique qui a reçu l'approbation des théologiens les plus éminents, qui a fait les délices des âmes les plus saintes et qui remonte à la plus vénérable antiquité.

La messe était célébrée dans les catacombes, dès l'ère des persécutions et elle comportait, alors comme aujourd'hui l'offrande, la consécration-immolation et la communion, c'est-à-dire les éléments essentiels, ou du moins, les parties intégrantes de tout sacrifice (11).

Le mot *sacrifice* se lit dans cette prière d'un *Canon* du iv siècle : « ...à cause de cela, faisant la ressemblance de sa mort, nous offrons le pain et nous prions *par ce sacrifice* » (12).

Saint Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens, rappelle aux fidèles qu'à la *table du Seigneur* ils communient à la chair immolée du Christ, et il oppose cette table aux autels où les païens et les Juifs venaient se nourrir de la chair des victimes qui y avaient été offertes en sacrifice. Ce rapprochement de la table et de l'autel prouve avec évi-

(11) Consulter Mgr Duchesne : *Les origines du culte chrétien et le Livre de la Prière antique*, Dom Cabrol.

(12) DUCHESNE, 4^e édition, p. 75.

dence que, de part et d'autre, il s'agissait d'un véritable sacrifice (13).

*
**

La messe reproduit la Cène : ici comme là, nous trouvons les mêmes symboles du pain et du vin, un prêtre accomplissant les mêmes rites et proférant les mêmes paroles.

Il convient donc de nous demander si la Cène a été vraiment un sacrifice. Les faits vont répondre.

Jésus, par la double formule qu'il emploie, donne l'impression qu'il sépare en réalité son sang de son corps ; il parle de son corps livré et de son sang répandu. Rappelant ces faits, saint Paul écrit : « Chaque fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez à cette coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur » (14).

Que cette représentation expressive de la mort du Sauveur soit un sacrifice proprement dit, Malachie l'avait annoncé bien des siècles à l'avance : « Du Levant au Couchant mon nom est grand parmi les nations et en tout lieu on offre à mon nom l'encens des sacrifices, une oblation pure, car mon nom est grand parmi les nations, dit Iahvé » (15).

Le mot hébreu *minchah* rendu par oblation désigne proprement les sacrifices de grain, de farine, de pain et de vin.

L'allusion à la messe-sacrifice n'est-elle pas évidente ?

(13) I, Cor., x, 20.

(13) I, Cor., x, 20.

(15) Mal., I, 11.

Le sacrifice exige un sacerdoce ; or, ce sacerdoce a été prédit lui aussi : « C'est le moment d'assembler les nations et les peuples, pour qu'ils viennent contempler ma gloire ; et parmi eux aussi, dit l'Éternel, je choisirai des prêtres et des lévites » (16).

Ce sacerdoce, la Réforme l'a supprimé en même temps que le sacrifice ; de tout temps, au contraire, ils ont été en honneur dans l'Église romaine. De quel côté se trouve l'innovation ?

Si nous cherchons les motifs qui ont déterminé Notre-Seigneur à instituer ce sacrifice, c'est encore la Bible qui va nous les fournir. D'après l'oracle de David, le Christ est prêtre pour l'éternité. S'emparant de cette déclaration, saint Paul nous montre le Christ ressuscité pénétrant dans le ciel, tabernacle véritable, pour y continuer son ministère sacerdotal, en se présentant et en s'offrant perpétuellement à son Père comme une Victime immolée à sa gloire.

Est-il surprenant que Jésus ait voulu que ce sacrifice éternel fût perpétuellement représenté dans son Église, afin de nous rappeler jusqu'à la fin des siècles l'excès de son amour envers les hommes, pour exciter dans nos cœurs l'amour et la confiance ?

Et quel riche présent n'a-t-il pas fait à son Église, en la mettant à même d'offrir à Dieu chaque jour sous toutes les latitudes, du Levant au Couchant, un hommage vraiment digne de lui ; à l'Infini elle offre l'Infini !

Supprimant le sacrifice, Calvin a conservé la Cène. « En partageant le pain et le vin, dit-il, nous som-

(16) IS., LXVI, 21.

mes participants au corps et au sang de Jésus-Christ. L'âme se nourrit de sa chair, comme notre corps de pain matériel ; le Christ s'insère en nous, comme nous nous insérons en lui : union réelle, effective. « Je ne doute pas qu'il nous fasse participer à sa propre substance ».

Phraséologie pseudo-mystique, qui revient à cette ineptie : La fraction du pain nous rend participants au corps du Christ ; une substance est présente là même où elle est absente ; l'âme spirituelle est rendue apte à digérer une chair matérielle (17).

*
**

Superfétation encore, nos **Cérémonies liturgiques**.

« Nous avons retrouvé le culte pur », proclame Calvin.

Il est revenu, en effet, au point de départ.

Comme le plus souvent les communautés chrétiennes se détachaient des synagogues, aussi longtemps que les assemblées se tinrent dans des maisons particulières, il était tout naturel qu'elles adoptassent le rituel auquel on était accoutumé : lectures, chants, homélies, prières. A cela s'ajoutait la

(17) Quelques Pères de l'Eglise, en particulier, les deux Cyrille ont employé des expressions très fortes pour marquer l'union étroite du Christ et du communiant ; mais il est facile de se rendre compte qu'ils parlent au figuré.

Encore convient-il d'observer qu'ils croyaient à la présence réelle du Christ sous les saintes espèces, tandis que Calvin, en supprimant le sacerdoce a supprimé du même coup, la consécration du pain. Ainsi, en dépit de son jargon pieux, ne peut-il offrir à ses communicants qu'une participation à la miche de pain.

Cène. Mais, dès le iv^e siècle, lorsque l'Eglise put exercer le culte public dans des édifices spéciaux, la liturgie chrétienne reçut une forme plus compliquée, adaptée au milieu dans lequel elle apparaissait : on eut le type syrien, égyptien, romain et gallican ; cependant, sous des apparences différentes, l'unité foncière se retrouvait.

Voici l'assistance réunie, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, le clergé dans le chœur. L'avant-messe comporte les lectures, la psalmodie, les prières, parmi lesquelles la litanie, dont nous n'avons conservé que le *Kyrie eleison*. On lit un texte pris dans l'Ancien Testament ou dans une Epître. Tandis que le diacre ou un prêtre gravit les degrés de l'ambon, on chante un répons (c'est notre *trait* et notre *graduel*). La lecture de l'évangile est précédée du salut de l'évêque à l'assistance (*Pax vobis* ou *Dominus vobiscum*) et suivie de l'homélie, toutes choses qui se pratiquent encore aujourd'hui.

Le début de la messe proprement dite est marqué par un nouveau salut de l'évêque accompagné d'une invitation à prier (de nos jours encore : *Dominus vobiscum. Oremus*). Puis les diacres apportent sur l'autel le pain et le vin qui doivent être consacrés. Vient ensuite la *Préface*, dont les grandes lignes se retrouvent dans la nôtre. Après la consécration l'évêque chante le *Pater* qui est bientôt suivi de la communion.

Supposons un chrétien du iv^e siècle revenant sur terre et entrant dans une cathédrale au cours d'un office pontifical. Du premier coup il se retrouve chez lui. Introduisez-le dans un temple évangélique, au moment du prêche, il serait déconcerté. En

rêvant de revenir au « culte pur », Calvin ressemble à un homme adulte qui aspirerait à revivre sa vie d'enfant. Mais Notre-Seigneur n'a-t-il pas comparé son Eglise à un grain de senevé qui se développe progressivement, jusqu'à couvrir la terre de sa splendide ramure ? Cette ramure, Calvin la supprime en se vantant d'avoir retrouvé le germe primitif.

*
**

« Nous refusons de voir les successeurs des apôtres dans ces évêques cornus (mitrés), ornés d'or et de pierreries.

Nous refusons ! Il faut admirer cette désinvolture : Un obscur laïque conteste ce que la chrétienté admettait depuis quinze siècles ! La parole de ce pédant dictera la loi au monde.

Et quelles pitoyables raisons sont invoquées pour la faire valoir ! Le riche costume des évêques exaspère Calvin qui n'a qu'une toge d'avocat à offrir aux délégués de ses consistoires. Autant contester à Louis XIV ses droits à la succession de Clovis, parce qu'il avait substitué l'ample manteau fleurdelysé au sarreau primitif et qu'il avait fait son entrée à Paris en carrosse doré, au lieu de se présenter à la barrière de l'Etoile, juché sur le pavois mérovingien.

Vous ignorez donc que Dieu lui-même avait décidé que le vêtement du grand prêtre serait composé d'or et de pourpre et que sur le pectoral s'étaleraient douze pierres précieuses ?

Vous refusez ! Pour nous, appuyés sur une tradition ininterrompue, nous voyons dans nos évêques

les représentants du Christ, non pas infirme et souffrant mais assis à la droite de son Père, revêtu d'autorité plénière et de gloire, pour envoyer l'Esprit-Saint à son Eglise, comme les évêques continuent de le donner, en conférant les sacrements de l'Ordre et de la Confirmation.

Calvin a-t-il parcouru les pages du Pontificat, pour prendre connaissance des prières au sens si profond qui accompagnent la collation des deux sacrements dont je viens de parler ? Il n'a sûrement pas goûté les joies qu'éprouve le prêtre catholique en récitant son bréviaire, dont le fonds est le psautier, auquel viennent se joindre les extraits de tous les livres de la Bible, les reconfortantes *légendes* des saints, des textes évangéliques commentés dans les pieuses homélies des Pères. Et quelle satisfaction pour le fidèle, que de suivre, jour par jour, dans son missel le développement de l'année liturgique, qui débute par l'*Avent*, rappelant l'attente du Messie et par les fêtes de Noël et de l'Epiphanie, commémorant les mystères de la sainte Enfance, pour se poursuivre à travers le carême et le temps de la Passion, et aboutir aux joies de la Résurrection et de l'Ascension !

Tout cela remplacé par une palabre dominicale sur un sujet plus ou moins évangélique !

Supprimées encore les prières publiques et les processions solennelles, ayant pour objet d'implorer la miséricorde divine, spécialement à l'occasion de grandes calamités. Que de telles manifestations soient agréées par le Seigneur, quantité de miracles le déclarent : telles la cessation instantanée d'une peste qui sévissait à Rome sous le pontificat de saint

Grégoire-le-Grand et la victoire inespérée remportée par la flotte pontificale à Lépante, sur les escadres turque et égyptienne, réputées invincibles.

*
**

Je ne m'attarderai pas à démontrer longuement la légitimité du culte des reliques, des images et des saints.

En niant cette légitimité, Calvin fournit la preuve qu'il ignore, en même temps que l'histoire, les exigences les plus impérieuses du cœur humain.

Quelle est la famille qui refuse aux restes de ses morts une sépulture aussi honorable que le lui permettent ses ressources ? Tous les peuples se sont fait un devoir d'élever de splendides mausolées aux citoyens qui avaient honoré leur patrie. N'est-ce pas là le culte des RELIQUES ?

Comment l'Eglise n'aurait-elle pas traité avec respect la dépouille mortelle de ceux qui avaient subi le martyre pour la foi ou qui avaient donné à leurs frères l'exemple des plus héroïques vertus ?

Les « Actes des martyrs » nous apprennent que les premiers chrétiens relevaient pieusement, parfois au péril de leur vie, les corps mutilés par les bourreaux et qu'ils les déposaient avec le sang recueilli dans des ampoules, dans les *loculi* des Catacombes.

Les mystères sacrés se célébraient au milieu de ce peuple de « dormants » ; les autels n'étaient souvent que les sarcophages des martyrs ; la translation de leurs reliques revêtait une pompe triomphale et les sanctuaires élevés pour les recevoir attiraient

chaque année une affluence considérable de pèlerins. Telles les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul-hors-les-murs, à Rome, la basilique de Saint-Martin, à Tours et le tombeau de l'apôtre saint Jacques, à Compostelle.

« Suspendre des TABLEAUX dans les églises, c'est une profanation du culte, un crime qui tend à détruire la vraie piété ». *Calvinus dixit*. Or, l'expérience démontre que, partout et toujours, cet usage a été un facteur puissant de vraie dévotion.

Le respect de Calvin pour l'antiquité le porte à nous ramener jusqu'à l'Ancien Testament.

Pour préserver les Israélites de l'idolâtrie, Dieu, en effet, avait interdit toute représentation de personnages, dans lesquels, à la longue, à l'exemple des païens, ils auraient été enclins à voir des dieux.

Le souvenir de cette défense explique pourquoi les communautés chrétiennes orientales, où l'élément juif prédominait, se montrèrent peu empressées à vénérer les images. Mais là où les païens convertis formaient la majorité, on ne partagea jamais cette répugnance.

Dans les Catacombes, dès le III^e siècle, on peignait sur les parois l'image de Notre-Seigneur de la Sainte Vierge et des saints apôtres. Plus tard, saint Augustin (IV^e siècle) affirmait que la vénération des images des saints était de pratique courante. En Orient, les évêques stimulaient le zèle des artistes décorateurs et Justinien revêtit les murailles de Sainte-Sophie d'icônes resplendissantes.

Lorsque, au VIII^e siècle, l'empereur Léon l'Isaurien voulut abolir cette pratique que, déjà, il qualifiait de superstitieuse, il se heurta à une vive résis-

tance et le vii^e concile général, assemblé à Constantinople en 786 condamna l'*Iconoclasme* comme une nouveauté contraire à l'enseignement traditionnel.

Il est donc faux de prétendre que l'Eglise a inventé le culte des images. Elle n'a fait que transposer, dès les premiers temps, sur le plan religieux un usage familial et civil partout et toujours pratiqué : le plus pauvre ménage ne garde-t-il pas précieusement la photographie d'un père, d'une mère, d'un enfant ou de quelque parent plus particulièrement aimé ?

*
**

La légitimité du culte des reliques et des images nous conduit déjà à conclure à la légitimité du
CULTE DES SAINTS.

Calvin s'indigne : l'Ecriture, par la bouche de saint Paul, ne nous représente-t-elle pas. Notre-Seigneur dans le ciel, comme l'unique médiateur entre nous et son Père ? Le Christ, de son côté, n'a-t-il pas promis que ce Père nous accorderait tout ce que nous demanderions en son nom ? N'est-ce pas condamner formellement le recours à d'autres intercesseurs ?

Les Pères de l'Eglise de l'âge d'or ne l'ont pas pensé et ces Pères se nommaient, en Orient : saint Athanase, saint Jean Chrysostome, saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, en Occident : saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Hilaire de Poitiers. On avouera que l'opinion de tels hommes a une autre valeur que celle de Calvin. Plus voisins de l'âge apostolique, ils étaient assurément mieux

placés pour connaître l'enseignement des apôtres.

Nous savons que le pharaon avait décidé que Joseph serait l'unique distributeur des faveurs royales dans toute la terre d'Egypte. Croit-on vraiment que le tout-puissant ministre aurait tenu rigueur à un quémendeur respectueux et timide, qui se serait fait recommander par un serviteur particulièrement aimé de Joseph ?

Le culte des saints présente un double avantage : offrir à notre imitation de parfaits modèles de vertu et nous assurer leur protection : pendant leur vie, on les a vus souvent obtenir de signalées faveurs à leur pieuse clientèle ; comment leur crédit se trouverait-il diminué dans le ciel ?

*
**

VI. Qu'à-t-on à nous reprocher encore ?

L'Eglise a créé des RÈGLES INTOLÉRABLES, INCONNUES aux premiers siècles.

S'agit-il des prescriptions du Droit canonique ? Il est vrai que les apôtres n'ont pas songé à rédiger un Code de procédure criminelle. Comme toute société politique, l'Eglise a subi la loi du progrès ; les capitulaires de Charlemagne eussent paru intempestives sous le règne de Mérovée.

Veut-on parler de l'obligation résultant des vœux ? L'Ancien Testament nous apprend qu'ils sont agréables au Seigneur, qui s'en trouve honoré.

Les Réformateurs se sont élevés avec fureur contre le vœu de chasteté ; Luther a violé le sien par la raison que nul n'est tenu à l'impossible. J'ai traité à fond ce sujet dans mon livre.

Calvin blâme le jeûne et l'abstinence. Avouons que l'Eglise avait tout de même quelque bonne raison pour imposer à ses enfants une légère privation le jour où Jésus a expiré sur la croix pour expier leurs péchés.

Le jeûne a été pratiqué de tout temps. Judith et Esther, pour ne citer que deux exemples, ont obtenu de Dieu par le jeûne, d'être les libératrices de leur peuple. L'archange Raphaël apprend à Tobie que la prière tire du jeûne une grande efficacité. Le jeûne inaugure la vie publique du Christ. En le supprimant, c'est donc Calvin qui innove.

*
**

VII. Ce n'est pas qu'il ai affranchi son Eglise de toute contrainte : « Dieu nous a imposé sa loi ». Luther trouvait suffisant que le Sauveur l'eût pratiquée à notre place. Calvin n'est pas de cet avis. Il y a, dit-il, une loi extérieure formulée dans le Décalogue ; mais il existe surtout une loi intérieure : nous sommes au Seigneur, nous devons coopérer à son action intime ; bien que le péché ne disparaisse qu'à la mort, nous sommes tenus de lutter sans relâche contre lui, afin « d'opérer notre restauration morale ». « — Notre vie doit devenir une harmonie entre la justice divine et notre obéissance ».

Mais d'abord, que peut être une restauration morale dans une âme qui demeure abominablement souillée ? « Ce qu'il y a de plus intime en nous, notre vie morale, est corrompu jusqu'à la moelle. Il n'y a pas une seule goutte du bien dans notre nature » (18). Ensuite et surtout, quelle coopéra-

tion exiger d'un être que la privation de liberté a réduit à l'état d'automate ? Calvin a-t-il oublié ses propres déclarations : « Que vient-on nous parler de liberté ? L'homme naturel est sous la chaîne, serf à ses passions. Dieu change la volonté des justes, *sans leur rendre leur franc-arbitre*. Il soumet à sa guise notre volonté, la portant au péché ou à la vertu, selon qu'il en décide... L'homme délibère, il pèse, il discute. Illusion ! C'est Dieu qui agit. Il nous gouverne et nous enseigne parfaite justice : ainsi l'homme saura toujours ce qu'il doit faire ; son adoption n'a pas changé sa nature : justifié, l'homme doit travailler à sa sanctification. Pénible labeur » (19).

En se demandant « comment sur son déterminisme Calvin a pu enter une morale », M. Imbart parle d'inconséquence et de prodigieux détour. Disons plutôt prodigieuse contradiction ; si Dieu nous inspire toutes nos décisions, nous n'avons qu'à le laisser agir. Le moulin de Calvin, une fois de plus, tourne à vide.

Il n'en est pas, du reste, à une contradiction près, Après avoir écrit qu' « en son intégrité originelle, l'homme avait franc-arbitre » dans un autre endroit, il assure que nulle créature — aussi bien intègre que déchue — ne saurait être libre, parce que sa liberté poserait une restriction à la liberté divine (20).

(18) IMBART, p. 73.

(19) *Id.*

(20) *Ib.*, 76).

*
**

Que vaut cette morale proposée par Calvin ?

« Sobriété, justice, piété, telle est, dit-il, le sommaire de nos devoirs... Que les riches jouissent de leurs biens légitimement acquis ». Nul retranchement aux plaisirs légitimes. « Il n'est pas défendu de se divertir, d'aimer la bonne chère, de se plaire à la musique, de boire du vin ».

En somme, une bonne petite morale de tout repos, à l'usage des bourgeois et des rentiers.

Une discipline sans ascétisme, une sorte de stoïcisme à base biblique.

En tout cas, rien qui dépasse la « justice » des patriarches ou celle qui résultait de l'accomplissement de la loi mosaïque. Or, Notre-Seigneur a déclaré qu'il était venu amener cette loi à sa perfection en apportant au monde une vie plus abondante. Il a parlé en termes explicites d'une perfection plus haute à laquelle tous n'étaient pas appelés : au jeune homme, qui pouvait se rendre le témoignage d'être en règle avec tous les préceptes du Décalogue il annonce qu'il lui reste un dernier pas à franchir : « Si tu veux être parfait, vends tes biens, donnes-en le prix aux pauvres et tu viendras me suivre ».

Le renoncement intérieur devra être total : « Si quelqu'un ne renonce pas à tout ce qu'il possède, il ne saurait prendre rang parmi les disciples ». A tous il est prescrit de porter la croix tous les jours de leur vie.

Ainsi l'évangile se résume dans ce mot : abnéga-

tion. En ne voyant dans cet évangile qu'un « joyeux message », les Réformateurs l'ont mutilé.

Les apôtres, eux, ont bien saisi toute la portée de l'enseignement du Maître ; saint Paul fait allusion à cette perfection plus éminente que Jésus a recommandée : « Il y a une sagesse supérieure, dont nous ne parlons que dans les réunions des parfaits (21).

On voit que la distinction entre deux groupes de fidèles, tant reprochée par les protestants à l'Eglise, se fonde sur des textes non équivoques de la Bible.

*
**

Cette perfection plus haute, l'Eglise n'a jamais cessé de la recommander à ses enfants, ne serait-ce que par la fondation d'innombrables Ordres religieux qui, aux buts secondaires et spéciaux qui les différencient superposent cette fin primordiale, la même pour tous : tendre à la perfection.

Nous voyons, dans le cours du III^e siècle, Clément d'Alexandrie ranger les fidèles en deux catégories : les simples chrétiens et les chrétiens parfaits. Saint Augustin démontre admirablement que le christianisme est une vie, une ascension perpétuelle disposant l'âme à l'union parfaite de charité avec Dieu.

Saint Basile par ses deux Règles, et Cassien par ses conférences, peuvent être considérés comme les législateurs de la haute activité spirituelle.

Au VI^e siècle paraissent sous le nom de saint Denys l'Aréopagite, des écrits où se révèle une connaissance mystérieuse et secrète, plus élevée que

(21) *Hebr.*, VI.

celle que donne la théologie et qui s'obtient par la prière.

Saint Bernard, au XII^e siècle, est un docteur incomparable, un guide expérimenté et sûr en ces voies d'accès difficile.

Plus pénétrantes, peut-être, sont les vues de saint Bonaventure et de saint Thomas d'Aquin, qui montrent comment l'ascétisme et la mystique s'appuient sur le dogme révélé.

Ces données ont été avidement recueillies et richement exploitées par les nombreuses écoles que le Moyen âge a vu éclore et qui se réclament de saint Augustin, de saint Denys l'Aréopagite et des grands scolastiques : école de saint Victor à Paris, écoles bénédictines de Cluny et de Cîteaux, école cartusienne, école allemande et néerlandaise, dont les protagonistes sont maître Eckhart, le bienheureux Suso, le bienheureux Ruysbrock, Thomas a Kempis... Citerai-je encore les écrits des saintes Gertrude, Hildegarde, Catherine de Sienne, Brigitte de Suède, Angèle de Foligno ?

Après le concile de Trente, les docteurs es-spiritualité se nomment saint Ignace, François Suarez, le cardinal de Bérulle et le Père de Condren, saint Jean Eudes, saint François de Sales, le fondateur de Saint-Sulpice, Monsieur Olier ; pour la mystique, je me contenterai de nommer sainte Thérèse et saint Jean de la Croix.

Dieu s'est plu à accréditer tous ces fidèles interprètes de la pensée de son Fils, par des extases et des miracles, dont la réalité est établie selon les règles de la plus sévère critique historique.

Telle est la flore splendide qui s'épanouit, par

l'action persévérante de la véritable Eglise dans le jardin de son Epoux céleste.

Où sont les diaconesses, quels sont les pasteurs formés selon les principes de la spiritualité calviniste, qui ont jamais accepté de s'enfermer, leur vie durant, dans les léproseries, au sein d'une atmosphère empestée, au milieu d'êtres hideusement défigurés avec mission de panser du matin au soir leurs plaies purulentes, avec le risque de contracter l'horrible maladie ? (22)

Cette lamentable vulgarité de la spiritualité stagnante du docteur de Genève constitue la condamnation sans appel de sa tentative.

(22) L'auteur a été pendant 15 ans l'aumônier du noviciat profès d'une Congrégation de dominisaines, chargées entre autres œuvres de deux léproseries à Trinidad.

Ces jeunes religieuses appartenaient toutes à des familles riches ou, pour le moins, aisées. Or, toutes sollicitaient comme une faveur d'être affectées au service des lépreux.

CHAPITRE III

Que faut-il penser des prétentions de Calvin ?

« Nous nous proposons de restaurer cette antique forme de l'Eglise qui, altérée par des hommes grossiers et corrompus est aujourd'hui détruite. Papes, évêques et prêtres se targuent de remonter aux apôtres... Ils sont intrus et par surcroît indignes. Comment Rome, cette corrompue, cette Babylone, serait-elle encore l'Epouse ? Dans ce désordre, l'Epouse s'est cachée. Elle a vécu silencieuse, ignorée, se retrouvant dans quelques grandes âmes... Elle reparaît dans les nouveaux apôtres... qui ont trouvé dans l'inspiration directe de l'Esprit, la pureté de leur conscience et la mission de sauver l'Eglise, la légitimité de leur ministère ». « Nous savons, nous affirmons que notre message vient de Dieu ».

La mystification est, tout de même un peu forte. Il suffirait de l'écartier par la question préalable. Calvin honoré d'une mission divine ! Allons donc ! Luther va lui répondre : « Celui qui ment, ne

serait-ce qu'une seule fois, n'est pas de Dieu, il est suspect en toute chose ! » (1)

Or, je viens d'établir que Calvin est un professionnel du mensonge.

Confondre l'Eglise avec la curie romaine et conclure de l'une à l'autre est un grossier sophisme.

Nul plus qu'Erasme dans son *Eloge de la folie*, n'a flagellé les papes de la Renaissance ; cependant Erasme a respecté la papauté et il ne s'est pas cru le droit de sortir de l'Eglise. Il attire respectueusement l'attention de Léon X, d'Adrien VI et de Clément VII sur les abus existants et il les conjure de les supprimer. Il sait que c'est à l'autorité légitime seule qu'incombe le devoir de réformer.

L'indignité de ses chefs est la plus grande épreuve qui puisse atteindre l'Eglise ; or Notre-Seigneur a indiqué la conduite à tenir en pareil cas : « Faites ce qu'ils vous disent ; ne faites pas comme ils font ». *Faites ce qu'ils vous disent*, preuve que leur indignité ne les a pas privés de leurs pouvoirs. Jamais le Christ n'a promis l'impeccabilité à ses ministres ; il a assuré que leur chef serait infaillible dans la garde du dépôt et que lui-même serait avec son Eglise, tous les jours, jusqu'à la fin. Calvin ose lui donner un démenti.

Démenti sans preuve, puisque nous l'avons vu incapable de démontrer que l'Eglise romaine avait « corrompu la Parole ».

(1) Edition de Weimar, VII, p. 414.

*
**

En quoi aurait-elle forligné par ailleurs ?

Elle n'a cessé de fournir en tous les temps des marques de sa vitalité surnaturelle.

Au **vi^e** siècle, Grégoire I^{er} force à tel point l'admiration de ses contemporains par ses vertus et ses qualités éminentes, qu'il lui décernent le nom de *Grand*.

Au **XI^e** siècle, les papes saint Léon IX et saint Grégoire VII mènent avec intrépidité la lutte contre les empereurs d'Allemagne, qui émettaient la prétention d'asservir l'Eglise et y développaient le double scandale de la simonie et de l'incontinence des clercs. Deux siècles plus tard, on admire l'éminente personnalité d'Innocent III et l'ardente piété de saint Célestin V.

Nous voyons en même temps, la vertu siégeant sur le trône, avec saint Edouard-le-Confeseur en Angleterre, saint Canut en Danemark, saint Henri II en Allemagne, Alphonse-le-Chaste en Espagne, saint Etienne en Hongrie, saint Louis en France, saint Casimir en Pologne, saint Wenceslas en Bohême ; les reines Clotilde et Bathilde, les impératrices Cunégonde, Adélaïde et Richarde, les deux Elisabeth, celle de Thuringe et celle de Portugal.

L'histoire signale les fondations incessantes d'Ordres religieux, qui se proposent, outre la sanctification de leurs membres, le souci d'étendre la civilisation chrétienne par l'enseignement, la prédication, les œuvres de bienfaisance : aucune misère humaine n'est demeurée sans soulagement

L'influence exercée par un saint Benoît passe tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Viennent après lui saint Bernon et l'Ordre de Cluny, saint Robert de Molème et saint Bernard avec les Cisterciens, saint Bruno et les Chartreux, saint Romuald et les Camaldules, saint Norbert et les Prémontrés, saint Jean Gualbert et l'Ordre de Vallombreuse, saint Raymond de Penafort, saint Jean de Matha, saint Pierre Nolasque, fondateurs des deux Ordres de la Trinité et de la Merci, qui se proposent le rachat des captifs.

Cluny comptait au ^{xii}^e siècle 2.000 maisons, foyers de doctrine, de sainteté et de miséricorde ; Citeaux en dénombrerait presque autant ; les deux Ordres de la Trinité et de la Merci ont racheté dans l'espace de cinq siècles 1 million 800.000 esclaves, ce qui suppose une dépense annuelle d'un milliard de francs.

Au ^{xiii}^e siècle apparaissent les Ordres appelés *Mendiants*, parce qu'ils ne veulent recevoir leur subsistance que de l'aumône. Citons les Frères Prêcheurs fondés par saint Dominique, les Mineurs, fondés par saint François d'Assise, les Carmes et les Ermites de saint Augustin. Splendide floraison des plus sublimes vertus.

Que dire des conciles provinciaux qui se tiennent périodiquement en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et dans lesquels les évêques se préoccupent de promouvoir la culture intellectuelle et morale du pays ?

Comment ignorer le radieux éclat jeté sur les sciences sacrées par saint Jean de Damas, saint Ildefonse de Tolède, saint Isidore, de Séville, saint Bède

le Vénérable, Pierre Lombard, Lanfranc, Alexandre de Halès, Duns Scot, saint Anselme, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin ?

Les papes sont les grands animateurs de cette prodigieuse activité ; ils travaillent à la conversion des Barbares, à l'expansion de l'évangile, à la suppression de l'esclavage ; ils veillent au maintien de la pureté des mœurs, brisent les ruées de l'Islamisme, encouragent les lettres et les arts, s'efforcent de maintenir la paix parmi les nations.

Calvin ignore tout cela, ce qui lui permet d'affirmer que l'Eglise est devenue une Sodome et qu'elle a tout corrompu.

C'est prendre ses lecteurs pour des imbéciles.

La véritable Epouse s'est cachée !! Cependant Jésus-Christ l'a fondée pour qu'elle fût toujours visible et nous venons de voir qu'elle l'a été avec éclat.

Pendant des siècles, l'Eglise aurait continué de vivre au sein de quelques âmes connues de Dieu seul ! C'est grotesque. Mais pourrait-on trouver âmes plus saintes que les délicieuses Claire d'Assise, Rose de Viterbe, Catherine de Sienne, Catherine de Gênes, Catherine de Bologne, sainte Gertrude, sainte Mechtilde, sans compter des milliers d'autres qui, dans le fond des cloîtres, comme au milieu du monde, donnaient, avec le spectacle des plus héroïques vertus, l'exemple d'une filiale soumission au Saint-Siège.

Heureusement pour Calvin, le papier se laisse écrire ; jamais imposteur n'a pris de telles licences avec lui.

*
**

En principe, un envoyé de Dieu qui se prétend investi d'un mandat d'opposition à l'autorité officielle, est tenu de faire la preuve de ses affirmations. De tout temps, cette preuve a été fournie par le miracle. Le Sauveur s'est soumis à cette loi : « Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des prodiges comme nul n'en a accompli avant moi, ils seraient excusables de ne pas me recevoir ; maintenant, ils sont sans excuse, car mes œuvres sont la preuve que c'est Dieu le Père qui m'a envoyé ».

Cette preuve, Calvin juge inutile de la fournir : « Nous affirmons que notre mandat vient de Dieu ». Vous affirmez ; mais, comme vous mentez toujours, votre affirmation se réduit exactement à rien.

Tous les « hommes de Dieu » ont été des hommes d'oraison : lorsque la prière expirait sur leurs lèvres, elle se poursuivait dans leurs cœurs ; le plus illustre des docteurs, saint Thomas d'Aquin, a confessé qu'il avait puisé sa science vraiment surhumaine — angélique — non dans les livres des maîtres, mais au pied de son crucifix.

Calvin ne prie pas. Il dort peu ; ce qu'il retranche à son sommeil, il le consacre à l'étude. Sans cesse penché sur ses auteurs, il compulse, compile, révisé, potasse. De 1536 à 1559, son « Institution chrétienne » subit de continuel perfectionnements. Mais le caractère essentiel d'une Règle de foi, n'est-il pas d'être immuable ?

A la piété l'homme de Dieu joint l'humilité, la douceur, la charité, prouvant par là qu'il est un dis-

ciple authentique de Celui qui a dit : « Recevez mes leçons, car je suis doux et humble de cœur... Aimez-vous les uns les autres, comme moi je vous ai aimés » (2).

L'humilité de Calvin !

M. Imbart de La Tour est obligé d'en convenir. Peu d'hommes ont été aussi orgueilleux que le prophète de Genève. Il se vante d'avoir porté à la papauté un coup dont elle ne se relèvera pas : l'infailibilité qu'il refuse au Vicaire de Jésus-Christ, il se l'attribue à lui-même. Malheur à qui le contredit : « Il parle par la bouche du Maître ». Il aspire avec délices l'encens qu'admirateurs et flagorneurs lui prodiguent. Est-ce que sa valeur littéraire elle-même n'a pas été reconnue par les savants ? Son amour-propre insensé ne lui permet de reconnaître d'autre supériorité que celle de Dieu ; aussi bien, ne cache-t-il pas son mépris pour tel ou tel autre Réformateur ; il n'en a loué aucun sans restriction ; il écarte de Genève quiconque lui porte ombrage par ses talents ou par son esprit d'indépendance.

Sa douceur !

Elle s'exhale en termes choisis : chiens, ânes, porcs, canailles, idiots, bêtes puantes. « C'est merveille, écrit-il, comment des créatures qui portent figure humaine peuvent être tant dépravées de sens et de raison : forcenés, monstres, secte bestiale. « Eck est un ivrogne, une crapule ; Castellion, un pervers et un impie ; Caroli, un menteur et un faussaire, plus digne du fouet que d'un argument ; Baudoin, un bouc puant qui infecte le troupeau du Christ ;

(2) MT., XI, 29 ; JO., XIII, 34.

Chaponneau, un grotesque, dont le nom même porte à l'équivoque (3).

Sa charité !

Parlons-en. Calvin n'a jamais pardonné à ceux qui doutaient de son savoir ; il les a poursuivis d'une haine inflexible. Les plus connues de ses victimes sont Castellion et Servet.

Le premier, après avoir exposé journellement sa vie, en soignant les pestiférés dans l'hôpital de Genève, fut brutalement expulsé et laissé sans aucun moyen d'existence, parce qu'il n'avait pas admiré sans réserve la traduction que Calvin avait faite de la Bible. Comme il s'était réfugié à Bâle, Calvin l'y dénonce comme hérétique et voleur.

Le cas de Servet est plus connu ; mais ce que, généralement on ignore, c'est que Calvin, sachant que son contradicteur s'était fixé à Lyon, envoya aux inquisiteurs catholiques les preuves de son hétérodoxie, espérant, par là, le faire condamner au bûcher. Comme Servet commit l'imprudence de revenir à Genève, Calvin le livra au bourreau (4).

*
**

Le prétendu message de Calvin ne peut même pas se réclamer de la Bible. Calvin n'a étudié la Sainte Ecriture qu'après sa sortie de l'Eglise ; or, son exode a été déterminé par les écrits luthériens.

Tous les points fondamentaux de son *message* . corruption foncière de la nature, serf-arbitre, justifi-

(3) IMBART, p. 200 et suiv.

(4) *Ibid.*

cation purement extérieure, prédestination absolue à l'enfer, Calvin les vole au Réformateur saxon ; il le copie, sans avoir jamais la loyauté de citer son nom. Pendant son séjour à Strasbourg il emprunte à Bucer, il a déjà emprunté à Zwingle, il subit l'emprise de Mélanchthon. Dans ces données passablement confuses et qui se heurtent, il fait passer de l'ordre, de la logique, de la clarté, qualités dont il a puisé les éléments dans son étude de la dialectique et du Droit civil. Puis, la tête dans ses mains, il fabrique un système religieux qui portera sa marque personnelle ; il l'intitulera : christianisme, alors qu'il sera tout simplement le calvinisme.

Ainsi ont agi, avant lui, tous les hérétiques ; l'histoire impartiale l'a rangé avec son numéro d'ordre parmi eux. Comment ne pas le reconnaître dans ce portrait que traçait des hérétiques Luther en 1515 avant son apostasie : « Ils mettent les Saintes Ecritures au service de leurs mensonges, afin qu'appuyés sur une telle autorité, ces mensonges trouvent créance. C'est la manière la plus dangereuse d'induire en erreur » (5).

*
**

Une dernière question : dans quels milieux se recrutait la Réforme ? Luther se plaignait de ne recueillir que l'écume des couvents ; Calvin se vit obligé d'établir un cordon sanitaire autour de Genève, pour filtrer les immigrants et écarter les indésirables.

(5) WEIMAR, IV, 436.

En Allemagne et en Angleterre, la noblesse accourait au « pur évangile », parce qu'il lui livrait les biens d'Eglise et se montrait accommodant sur le chapitre des mœurs ; en France, elle y voyait la possibilité de satisfaire son ambition et de jouer un rôle politique.

Les résultats ! Où sont les saints de la Réforme ?

Personne qui se soit jamais élevé au-dessus du médiocre.

Tout autres sont les fruits magnifiques dus à la réforme inaugurée par le concile de Trente. De nouveaux Ordres sont fondés, en vue de renouveler la société. Jésuites, Théatins, Oratoriens, Lazaristes, Eudistes, Sulpiciens, Liguoriens, Spiritains, rivalisent à l'envi, pour la pieuse formation du clergé, l'instruction chrétienne de la jeunesse, l'évangélisation des villes et des campagnes, la conversion des infidèles.

Des astres de première grandeur brillent au ciel de la sainteté : en Italie, saint Gaétan de Thienne, saint Camille de Lellis, saint Charles Borromée, saint Philippe Néri, saint Robert Bellarmin, le pape Pie V ; en Espagne, saint Ignace de Loyola, saint François de Borgia, saint Jean de la Croix, saint Jean de Dieu, saint Thomas de Villeneuve, saint Pierre d'Alcantara, sainte Thérèse ; en France, saint François de Sales, saint Jean Eudes, saint Vincent de Paul, sainte Marguerite-Marie, sainte Jeanne de Chantal. Enumération bien incomplète.

« L'arbre se reconnaît à ses fruits », a dit Notre-Seigneur. Alors, lecteurs, jugez.

CHAPITRE IV

Quels moyens Calvin a-t-il employés pour propager sa doctrine ?

Des billevesées, péniblement élaborées par une imagination malade et faussement attribuées à la Bible, Calvin entend les imposer par la force.

Notre-Seigneur avait dit à ses apôtres : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ». Lui renverse les termes de la formule : « Je vous envoie comme des loups parmi les agneaux ». Imitant les messagers de Mahomet, les prédicants devront se présenter, le poignard d'une main et l'évangile falsifié de l'autre, en disant : « Crois ou meurs ! »

Là où le pouvoir sera déjà acquis aux nouvelles doctrines, Calvin lui fera un devoir de se servir du glaive pour abattre toute résistance ; dans les régions où il sera hostile, tous les moyens devront être employés pour l'abattre lui-même : assassinats, conjurations, appel à l'ennemi du dehors.

En Angleterre, Calvin stimule le zèle du régent. Le seul crime d'avoir assisté à la messe papiste de-

vra être puni de mort. Le supplice infligé aux délinquants présente un caractère de férocité atroce. Les victimes, après un simulacre de pendaison, sont détachées de la potence, encore conscientes d'elles-mêmes ; le bourreau leur fend la poitrine et le ventre pour en arracher le cœur et les entrailles palpitantes.

Dans les Pays-Bas, des bandes fanatisées maltraitent les prêtres, les moines, et les religieuses, elles profanent les églises, les reliques, les tombeaux et les images ; installant des tables dans le lieu saint, elles mangent la viande et les saintes hosties mélangées (1).

Au pays de Béarn, la calviniste Jeanne d'Albret persécute avec fureur ses sujets catholiques ; par son ordre, Montgomery en massacre 3.000 dans la seule ville d'Orthez. La reine proposa aux Maures d'Espagne de mettre une armée à leur disposition s'ils voulaient renverser la monarchie légitime.

En Ecosse sévit la rage diabolique de Jean Knox, qui est allé prendre ses directives à Genève. Il excite la noblesse acquise à ses idées contre la souveraine, Marie Stuart, qui est obligée de prendre le chemin de l'exil. Elle se réfugie en Angleterre où la protestante Elisabeth finit par la faire décapiter.

Le fer et le feu firent ensuite leur œuvre en Ecosse : dans la seule vallée de Teviot, 500 bourgades furent brûlées et le pays entièrement dévasté (2).

(1) Voir DESTOMBES : *Persécution religieuse en Angleterre sous le règne d'Elisabeth*. PASTOR : *Histoire des papes*, tomes 17 et 18.

(2) Pastor, *ibid.*

*
*

Mais, c'est de la France, surtout que j'ai dessein de parler.

Avant Calvin, le protestantisme s'y trouvait à l'état sporadique, sans grande unité de croyance, sans cohésion disciplinée. Ainsi émiétté, il aurait probablement disparu à la longue, grâce à la résistance de l'Université, du Parlement et de l'autorité royale.

Calvin va lui donner ce qui lui permettra de durer : un corps de doctrine, une armature puissante, une organisation politique. C'est pourquoi il doit être rendu responsable de tous les crimes commis durant les guerres de Religion.

Il est des historiens qui trouvent de bon ton de renvoyer catholiques et protestants dos à dos, sous prétexte qu'il y eut des excès commis par les uns et par les autres.

Fausse analogie. Les catholiques ne firent que se défendre contre les novateurs qui, les armes à la main, venaient troubler leurs assemblées, commettre les plus horribles sacrilèges, sans compter les autres crimes de droit commun. L'autorité royale se défendait et défendait la liberté de ses sujets catholiques, qui avaient assurément le droit d'interpréter la Bible d'une manière conforme aux traditions antiques, sanctionnés par d'illustres docteurs de Sorbonne.

On a reproché à Charles IX la *Saint-Barthélemy*. Ce massacre doit être entièrement mis sur le compte de l'affolement causé à un roi un peu faible d'es-

prit, qui se croyait dans un cas de légitime défense.

L'Eglise, de ce chef, n'a rien à se reprocher ; il est certain, au contraire, que les évêques ont, en bien des lieux, pris sous leur protection les huguenots pourchassés.

*
**

Quoi qu'il en soit, la Saint-Barthélemy s'estompe dans le récit des excès que je vais énumérer.

Dès le début, les huguenots furent traîtres et violents. Ils tentèrent de s'emparer de vive force d'Orléans, de Rouen, puis du Mans, de Blois, d'Angers, de Bourges, de Mâcon, de La Rochelle, de Tours, de Poitiers, de Lyon et de plusieurs villes du Dauphiné. Il fut facile de reconnaître à la soudaineté de l'attaque, qu'ils l'avaient organisée de longue main. A Besançon leur tentative, combinée avec les troupes du duc de Wurtemberg et des contingents suisses, échoua, parce que ces denriers furent arrêtés par les montagnards franc-comtois. Après l'assaut, on connut la signification des croix tracées sur les portes de nombre de maisons : c'était un signe indiquant aux conjurés que tous les habitants de ces demeures devaient être passés au fil de l'épée (3).

Calvin, aussi longtemps qu'il vécut, ne cessa de souffler sur le feu, faisant une obligation aux princes passés à la Réforme de travailler sans relâche à l'usurpation du pouvoir. Dieppe et Le Havre sont livrés aux Anglais ; les chefs font appel aux Alle-

(3) Chaque année, le 21 juin, le diocèse célèbre la fête de la *Délivrance de Besançon*.

mands et l'armée protestante, après avoir soumis Pithiviers, Etampes, Dourdan et Montlhéry, vint camper sous les murs de Paris. La victoire du duc de Guise à Dreux sauva la France ; les protestants se vengèrent de lui en le faisant assassiner.

Pendant trois quarts de siècle, la secte formera un Etat dans l'Etat : elle aura ses places fortes où elle entretiendra garnison ; elle aura son gouvernement, ses tribunaux, ses chefs militaires, son armée ; elle conclura des alliances avec l'étranger. Pendant trois quarts de siècle, la France sera livrée aux fureurs de la guerre civile. On ferait flotter un grand navire, a dit Joseph de Maistre, sur les flots de sang répandus par le fait de la Réforme. Après chaque guerre de Religion, les huguenots traiteront d'égal à égal avec le pouvoir royal ; ils négocieront les conditions de la paix et, bien qu'elles leur fussent extrêmement favorables, même après leurs échecs, ils ne cesseront de s'en plaindre et ne se gêneront pas pour violer leurs engagements.

Partout où ils étaient les plus forts, le culte catholique était interdit, là où ils étaient en nombre, les exercices de la religion papiste étaient troublés.

A Paris, pendant le prêche, la sonnerie des cloches de l'église Saint-Médard les rendit furieux ; ils firent irruption dans l'église et exercèrent des sévices contre les assistants.

Une autre fois, au cours d'une procession à laquelle le roi assistait, ils tentèrent de s'emparer du Saint-Sacrement.

A Montauban, ils traînaient les catholiques aux sermons de leurs prédicants, en les frappant avec des fouets et des nerfs de bœuf.

Les églises dévastées ou incendiées ne peuvent pas se compter — dans la Beauce seule il y en eut trois cents — ; des milliers et des milliers d'images, de statues et de reliquaires furent odieusement profanés. A Saint-Lô, ils remplacèrent le Christ en croix par un pourceau.

*
**

Le Père Maimbourg, dans son *Histoire du Calvinisme*, met sur le compte des huguenots de nombreuses atrocités. Les faits allégués par l'auteur ont été contestés par les ministres Jurieu et Fétizon et par un avocat au Parlement à Paris ; comme je suis dans l'impossibilité d'en vérifier l'exactitude, je n'en ferai pas état.

Mais voici qui ne saurait être contesté.

A Montbrison, le baron des Adrets fit égorger 600 catholiques ; on vit leur sang couler dans les rues.

Dans la ville de Nîmes, cinq ans avant la Saint-Barthélemy, le jour de la saint Michel (d'où le nom de MICHELADE), on avait enfermé les catholiques dans l'Hôtel de Ville ; la nuit venue, on les fit descendre dans les caves, où des assassins apostés les perçaient de leurs dagues.

La rage des calvinistes s'exerçait surtout contre les membres du clergé et contre les religieuses. A Saint-Sever, dans le département actuel des Landes, on montre un puits où ils précipitèrent 200 prêtres. La même scène se renouvela à Nîmes, où tous les ecclésiastiques qu'on put saisir furent jetés dans le puits de l'évêché.

Ces monstruosités et combien d'autres encore, les protestants les ont avouées implicitement, puisqu'ils ont fait insérer dans le texte de l'Edit de Nantes « qu'ils seront exemptés de toute recherche, relativement aux ravissements et viols de femmes et de filles, aux bruslements, meurtres et voleries ».

O la merveilleuse morale calviniste, si fort admirée par M. Imbart de La Tour ! (4) O les consolants résultats de la « Pure Parole » retrouvée par Calvin !

(4) Ceci ne constitue pas un blâme à l'égard de cet auteur, historien documenté à fond et de très haute valeur. Tout en témoignant de la bienveillance à Calvin, il signale ses erreurs et demeure dans la limite de la stricte orthodoxie. On ne peut que recommander la lecture de son ouvrage.

CONCLUSION

Un Universitaire protestant, M. A. Rébelliau a fait cette remarque très juste : L'erreur des premiers Réformateurs a été de croire qu'ils pouvaient substituer une Eglise d'autorité à une Eglise en possession d'autorité.

Entreprise chimérique.

La Réforme a mis du temps pour se rendre compte du seul rôle qu'elle pouvait jouer et qui était d'apporter au monde la forme religieuse de la Libre-pensée.

Tel est aussi l'avis de M. Aug. Sabatier et des ministres génevois dont j'ai enregistré les aveux.

Telle est la conclusion de toute étude objective de la question.

Mais alors comment expliquer la conduite de tant de pasteurs, qui continuent de se présenter à leurs ouailles comme pourvus d'une mission qu'ils savent fort bien ne pas exister ? La plus élémentaire loyauté devrait les obliger à faire cet aveu : « Etes-vous des croyants ? En ce cas, il vous faut la vraie Foi.

« Or, cette Foi, vous ne la trouvez que dans l'Eglise romaine.

« Quant à nous, nous ne pouvons être que vos guides en libre-pensée. »

En laissant subsister l'équivoque ils exposent leurs adeptes à un terrible réveil.

Où sont, en effet, les moyens de sanctification qu'ils leur proposent et sans lesquels leurs exhortations morales demeurent inopérantes ?

Chaque année, à l'époque des pâques, les prêtres catholiques tiennent à leurs paroissiens ce langage : « Nous vous rappelons l'obligation où vous êtes de déclarer en confession tous vos péchés graves avec les précisions nécessaires pour bien faire connaître l'état de votre âme. Pour vous mettre tout à fait à l'aise, vous trouverez, à l'église, tel jour, du matin au soir, quatre ou cinq confesseurs étrangers auxquels vous pourrez vous ouvrir en toute liberté ».

Il appartient ensuite à ces confesseurs de se rendre compte des dispositions de leurs pénitents. Ici, c'est une occasion prochaine du péché, à laquelle il faut renoncer, là, c'est une réconciliation à opérer ou, encore, une injustice à réparer. Tout cela, accompagné de conseils destinés à produire une vraie transformation morale.

Les statuts diocésains font en outre à chaque curé une obligation rigoureuse de faire donner dans sa paroisse une « mission » tous les huit ou dix ans. Durant trois semaines, deux ou trois religieux donneront deux instructions par jour. L'auditoire aura parfois un peu de peine à se former ; pourtant, au début de la deuxième semaine, l'église s'est remplie ; puis les confessionnaux sont assiégés et chaque fois, on constate avec joie un certain nombre de retours.

Pendant ce temps-là, que font les pasteurs ? Ils prêchent souvent avec componction, parfois avec éloquence. Cette éloquence ne les empêche pas d'être des intrus. « Quiconque n'entre point par la porte, a dit Notre-Seigneur, ne vient au milieu du bercail que pour ravager et pour perdre ».

Cette porte, Calvin n'avait aucune qualité pour l'ouvrir.

Et puis, est-il loyal de ressasser perpétuellement contre la papauté, des calomnies dont il a été fait maintes fois bonne justice ? Est-il loyal, en dissimulant les tares de Calvin de taire les gloires de l'Eglise romaine, les immenses services qu'elle a rendus au monde, tant de prodiges de sainteté et tant de miracles par lesquels elle n'a cessé de prouver que, malgré de douloureux scandales, elle est toujours demeurée la divine Epouse du Christ ?

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	v
--------------------	---

CHAPITRE PREMIER

Que reste-t-il aujourd'hui de l'expérience Calviniste ?	I
---	---

CHAPITRE II

Que valent les affirmations de Calvin ?	6
I. Réfutation générale	8
II. Le serf-arbitre	10
Le péché qui demeure	11
Les péchés non imputés	12
Prédestination absolue à l'enfer	13
III. La hiérarchie	14
Le Purgatoire	15
Les Indulgences	16
IV. La prétendue idolâtrie.	
Les espèces eucharistiques	18
La croix	19
La Sainte-Vierge	20

V. Les soi-disant superstitions.	
La messe-sacrifice	23
Les cérémonies liturgiques	27
Le culte des reliques, des images et des saints....	31
VI. Les règles intolérables	34
VII. La spiritualité de Calvin	35

CHAPITRE III

Que faut-il penser des prétentions de Calvin ? ..	41
L'Eglise invisible	41
Le message de Calvin	46
Les résultats	49

CHAPITRE IV

Quels moyens Calvin a-t-il employés pour pro- pager sa doctrine ?	51
Mot d'ordre général	51
En France	55
CONCLUSION	58

